Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_079-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_079

Objet : Assainissement / Réalisation d'une étude technico-économique pour le choix d'une filière de désinfection sur la station de traitement des eaux usées de Plozévet : demande de subvention auprès des financeurs

LE JEUDI 4 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle de conseil, à la mairie de Plozévet, 14 Jules Ferry, 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, CANEVET Michel, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, FLOCHLAY Loic, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSUAL Joelle, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Jean-Luc, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loic, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentées : BEST Célia (pouvoir à DURAND Dorothée), KERSAUDY Maria (pouvoir à GENTRIC Alexis), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joelle).

Absent excusé : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : Fabien BOURDON

Date de convocation et de publication : 29 mai 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34

****

Philippe STEPHAN, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que :

Dans le cadre du plan d'action du profil de vulnérabilité conchylicole de la Baie d'Audierne, élaboré par le SAGE Ouest Cornouaille, la Communauté de communes a fait réaliser une étude courantologique et de dispersion dans la Baie d'Audierne, du rejet de la station de traitement des eaux usées de Plozévet.
A l'issue de cette étude, les résultats des simulations montrent, que dans certaines conditions de vent, il est possible que le rejet de la station d'épuration de Plozévet contribue à la contamination de la partie Nord de la zone conchylicole de la Baie d'Audierne, plus particulièrement en hiver.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260604-CC_2026_06_079-DE

Lors du comité de pilotage du 10/10/2025, la DDTM / Police de l'eau a indiqué qu'un nouvel arrêté de rejet serait établi en 2026, avec une norme bactériologique en sortie de station à 10^4 Escherichia Coli / ml.

Afin d'étudier les solutions de traitement tertiaire à mettre en œuvre pour respecter cette norme et le coût des investissements à prévoir, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude technico-économique. Le montant de cette étude est estimé à 25 000 € HT.

Aussi, au vu du montant, il est proposé au conseil communautaire de solliciter un soutien financier auprès de nos partenaires de l'agence de l'eau, de la Région Bretagne et du département du Finistère.

Sur proposition de Philippe STEPHAN,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour la sollicitation des subventions auprès des financeurs (Agence de l'eau, Région Bretagne, Département du Finistère)

Le secrétaire de séance,
Fabien Bourdon

Le Président,
Philippe RONARC'H